

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi et Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h

⇒ Ouverture le **dimanche 9 mars**

⇒ Du 15 mars au 8 avril : Exposition « Poésie en littérature jeunesse »

⇒ Samedi 15 mars à 10h : Raconte-tapis « Un peu perdu » (0-4 ans)



⇒ Samedi 22 mars de 10h à 12h : Atelier slam, animé par Nadège Blitek (à partir de 8 ans), suivi d'un apéro-restitution



⇒ Mercredi 2 avril à 14h30 : Atelier « Jeux d'écriture poétique »

...et les ateliers réguliers (voir flyer et page Facebook)



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Février 2025



Madame, Monsieur,

Après un long hiver maussade, nous accueillons avec joie les premiers rayons de soleil. Les travaux de rénovation et de mise aux normes du bas de la salle polyvalente débuteront bientôt. Début juin, nous disposerons d'une salle plus fonctionnelle offrant un cadre superbe sur notre beau parc.

Une bonne nouvelle sera la réouverture de l'aire de jeux. La clôture sera réparée, les jeux protégés par le revêtement spécial existant qui amortit les chutes et qui est contrôlé chaque année. Par contre, le revêtement du pourtour a été retiré et ne sera pas remplacé. Il est important de rappeler que la surveillance des enfants est sous la responsabilité des parents dans cet espace.

Les travaux dans les rues Daniel Bernard et de la Pierrette touchent à leur fin. Il reste les trottoirs et la couche de roulement. Encore un peu de patience. Ces travaux sont menés par le Grand Reims.

Je profite de cette occasion pour rappeler que certaines compétences ont été transférées à la Communauté Urbaine du Grand Reims : le scolaire, la voirie, l'assainissement et l'éclairage public. Vous comprenez donc que lorsqu'un problème concerne ces domaines, nous ne pouvons intervenir qu'en tant qu'intermédiaire.

Cependant, les décisions concernant la circulation et la sécurité, relèvent des pouvoirs de police et sont prises dans les commissions voirie et sécurité.

Suite aux différentes plaintes de parents d'élèves concernant le stationnement le long de la rue du Moulin jugé dangereux, il a été décidé la mise en place d'une interdiction de stationner à cet endroit avec une bande jaune pour matérialiser cette interdiction. Des contrôles de gendarmerie seront effectués régulièrement. Néanmoins, il est bon de mentionner que le code de la route interdit tout stationnement sur les trottoirs. Il faut toutefois garder un peu de souplesse. Le bon sens veut que l'on ne se gare pas sur le trottoir lorsque le véhicule masque la visibilité, qu'un passage suffisamment large soit laissé aux piétons, aux poussettes et aux personnes handicapées. Merci de votre compréhension et de votre civisme.

Nous avons entendu des personnes lors de manifestations dire « je n'étais pas au courant ». Pour rester informés, vous pouvez consulter les supports suivants : comptes rendus de conseils, panneaux lumineux à l'entrée du village et à la médiathèque, le site internet de la commune et celui de la médiathèque, MMEP, Facebook, Instagram. Il est difficile de faire mieux aujourd'hui.

De belles animations vous attendent encore tout au long de cette année, ce serait dommage de ne pas en profiter. Et si vous avez un peu de temps libre, venez nous rejoindre comme bénévoles, nous serons ravis de vous accueillir.

À bientôt

Le Maire
Nadine Poulain



Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY-SUR-VESE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03
✉ mairie.joncherysurvesle@orange.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>
Facebook : Village de Jonchery-sur-Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h00 à 12h00.
Jeudi de 16h00 à 18h00.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi, Vendredi : 09h00 à 11h30.
Mercredi : 09h00 à 11h30 et 16h30 à 18h30.
Samedi : 09h30 à 11h30.
Mardi et Jeudi : Fermée.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi : 13h15-18h00
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
Pour transmettre les relevés :
www.service.eau.veolia.fr
Enedis : 09 72 67 50 51
GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires de la déchetterie :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi :
9h00-12h00 et 14h00-18h00.
Jeudi : 9h00-12h00.
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.

Inscriptions et dérogations scolaires pour l'année 2025-2026



Les demandes d'inscriptions et dérogations scolaires pour la rentrée 2025/2026 auront lieu entre le 3 mars et le 16 mai 2025.

Les fiches d'inscription et de dérogation sont à disposition à la mairie ou téléchargeables sur le site grandreims.fr.

DÉJECTIONS CANINES



Déjection canine
interdite

Il est bon de rappeler ce que dit la loi : « Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal. »

EXTRAITS DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Séance du 26 février 2025

Délibération D-2025-3 :

ADHÉSION A LA CONVENTION « ASSISTANT DE PREVENTION » DU CENTRE DE GESTION DE LA MARNE

Vu la délibération n°2022-55 du Conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Marne en date du 30 Novembre 2022, instaurant une nouvelle offre de service en prévention concernant la mise à disposition d'assistant et de conseiller de prévention auprès des collectivités, accompagnée d'une nouvelle tarification pour ces prestations, Le Maire rappelle à l'assemblée les éléments suivants :

Les collectivités territoriales doivent veiller à l'état de santé des agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un assistant de prévention ou d'un conseiller de prévention institué lorsque la nature des risques professionnels ou des effectifs le justifie.

Le Centre de Gestion de la Marne dispose d'un pôle prévention et santé au travail regroupant autour de la médecine préventive une équipe pluridisciplinaire composée de préventeurs, ergonomes, psychologue du travail, référent handicap.

En complément du suivi médical, cette équipe exerce une mission de conseil et d'assistance de la collectivité sur toute question relative à la prévention des risques professionnels, ou au maintien dans l'emploi de leurs agents.

Considérant que la convention « Assistant de prévention » proposée par le Centre de gestion permet aux collectivités de moins de 50 agents de confier la mission d'assistant de prévention à un préventeur du Centre de Gestion et de faire appel à ces compétences en tant que de besoin,

Considérant le mode de financement fixé par le Centre de gestion, reposant d'une part sur une tarification forfaitaire annuelle justifiant d'un droit d'accès à la mise à disposition de personnel qualifié en prévention, et d'autre part sur une facturation au réel des journées de mise à disposition effectuées au bénéfice de la collectivité co-contractante, le Maire propose l'adhésion à la convention de mise à disposition d'un assistant de prévention du Centre de gestion de la Marne à compter du 2 mars 2025.

Après en avoir délibéré, le *Conseil Municipal*

DECIDE à l'unanimité d'adhérer à compter du 2 mars à la convention « Assistant de Prévention » du Centre de gestion et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération D-2025-04 : FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS

Le conseil municipal,

Vu la délibération n° D-2024-46 du 28 octobre 2024 du conseil municipal de Jonchery-sur-Vesle sollicitant l'octroi du fonds de soutien aux investissements communaux sous la forme du versement d'un fonds de concours pour les travaux de rénovation intérieure du rez-de-chaussée de la salle polyvalente.

Vu la délibération n° CC-2024-264 du conseil communautaire du 18 décembre.

Vu la délibération n° CC-2024-264 du conseil communautaire du 18 décembre 2024 décidant l'attribution d'un fonds de concours à la commune de Jonchery-sur-Vesle,

Considérant que l'attribution de ce fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération concordance du conseil municipal de Jonchery-sur-Vesle,

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accepter le fonds de concours accordé par la communauté urbaine du Grand Reims pour les travaux de rénovation intérieure du rez-de-chaussée de la salle polyvalente pour un montant de 56 595.63 € HT sur un montant de travaux de 350 925 € HT,

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention à intervenir entre la commune et le Grand Reims ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier.

Informations diverses

Mme le Maire informe :

Travaux Grand Reims

- Des forages et un bornage ont été effectués sur l'emplacement prévu pour la construction de la nouvelle école qui se situera sur le 1^{er} terrain de foot, route de Breuil.

- La réfection des rues Daniel Bernard et de la Pierrette sont en voie de finition. Encore un peu de patience.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :

La commission fleurissement a fait son plan d'action pour 2025 en étant attentive au budget et en tenant compte des priorités. L'entretien du village est essentiel et il y a de nombreuses tâches à gérer.

L'embellissement est complémentaire et nous y prêtons beaucoup d'attention. On note déjà la décoration des vélos, du sas, les plantations de rosiers, d'arbres et d'arbustes, la belle place de la mairie, le bassin du parc, les allées et tous les autres endroits ainsi que les fleurissements saisonniers.

Pour cette année, le talus rue du moulin, l'arboretum, un chemin sensoriel et l'embellissement du parc seront les projets à mener.

Nadine POULAIN, commission Espaces verts :

Des nids de chenilles processionnaires ont été repérés dans certains pins de la commune. Des pièges ont été fixés sur chaque arbre. Ces pièges se sont révélés efficaces. Des nichoirs pour mésanges ont également été installés, car ce sont leurs seuls prédateurs.

Il serait souhaitable que les particuliers traitent également leurs pins infestés, pour une plus grande efficacité.

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la Médiathèque :

En plus de toutes nos activités habituelles, ne manquez pas le raconte-tapis « Un peu perdu » du samedi 15 mars, à 10h, dans le cadre de la Semaine Nationale de la Petite Enfance.

C'est le Printemps des Poètes qui sera ensuite mis à l'honneur avec une exposition sur la poésie jeunesse, à découvrir à partir du 15 mars, et une matinée Slam le samedi 22 mars à partir de 10h. Il reste des places pour vous inscrire à l'atelier animé par Nadège Blitek, célèbre slameuse rémoise. Mais vous pourrez tout simplement venir à 12h pour "l'apéro slam", écouter les slameurs en herbe et partager un moment de convivialité. Nous vous espérons nombreux !

Nous clôturerons cette célébration de la poésie avec un atelier de jeux d'écriture poétique le mercredi 2 avril à 14h30.

Virginie et les bénévoles vont ont rapporté de la BDM près de 400 nouveautés, sans compter les mangas, et autres ouvrages récemment acquis pour vous. Il y a toujours une bonne raison de venir à la médiathèque, ne serait-ce que pour contempler les photos que le club MediaphotoJonchery a installées dans le hall et la montée d'escalier, ou pour découvrir d'autres surprises.

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE 26 MARS 2025

Artisans, créateurs : le dossier d'inscription au marché nocturne est disponible en mairie ou par e-mail

(mairie.joncherysurvesle@orange.fr).

Dossier à retourner avant le 16 mai 2025.



NIDS DE FRELONS ET DE GUÊPES

Afin d'accompagner les habitants qui ont besoin de neutraliser un nid de guêpes ou de frelons, le Grand Reims met en place un dispositif d'aide au financement des opérations de neutralisation des nids pour les habitants du Grand Reims.

Le formulaire de demande d'aide est téléchargeable sur le site grandreims.fr

